

**DEMANDE DE LICENCE POUR CHIEN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO**

Date de la demande	
Nom du demandeur	
Prénom du demandeur	
Adresse	
Téléphone	
Date de naissance	
Race de chien	
Couleur du chien	
Nom du chien	
Traits particuliers du chien	
Âge approximatif du chien	

Conditions :

*Vous devez vous assurer que le chien porte cette licence en tout temps.  
La licence est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre seulement.  
Avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année vous devez obtenir ou renouveler une licence pour ce chien. Cette licence est incessible.*

Lorsque la demande de licence est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci.

**No de licence :** \_\_\_\_\_

**Accepte le renouvellement annuel sur le compte de taxe**

**Signature du requérant :** \_\_\_\_\_

**Date :**